

FLEURET et ÉPÉE Toutes catégories

Date & Lieu

Samedi 23 & Dimanche 24 septembre 2023

Stade US Métro - 5 avenue Raymond Aron - 92160 ANTONY

Participation

Epreuves individuelles, Epée et Fleuret, ouvertes à tous les licenciés dans un club des Hauts-de-Seine affilié à la Fédération Française d'Escrime.

Epée : à partir de la catégorie M11

Fleuret : à partir de la catégorie M9 (épreuve commune pour les M9 2014 et 2015)

Animation pour les tireurs M7 nés en 2016.

ATTENTION : les catégories seront celles de la saison 2022-2023.

Horaires

Samedi 23 septembre		Dimanche 24 septembre
FLEURET	ÉPÉE	FLEURET
<u>M15</u> : 11h	<u>Séniors et Vétérans</u> : 10h	<u>M11</u> : 9h
<u>M17</u> : 13h	<u>M11</u> : 13h	<u>M20 à Vétérans</u> : 10h
<u>M13</u> : 14h	<u>M17 et M20</u> : 13h30	<u>M9</u> : 12h
	<u>M13 et M15</u> : 14h30	<u>Animation M7</u> : 14h

Le scratch sera prononcé 20 min après le début des inscriptions

Engagements

Les engagements devront être effectués **avant le mercredi 20 septembre 2023 à 23h59** via l'extranet de la FFE, par les clubs.

Inscriptions

Un droit d'engagement de **10 €** sera perçu sur place lors du pointage.

Il sera de **8€ pour les M7**.

Rappel : « En cas d'absence d'un tireur d'un club engagé à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. » (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

Licence

Les tireurs devront présenter leur **licence 2022-2023**.

En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité auprès du directoire technique.

Tenue et Équipement

Les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète (veste, pantalon, sous-cuirasse).

Les normes FFE et le marquage CE sont obligatoires (Règlement sportif FFE 2018-2019)

Fleuret :

La bavette conductrice est obligatoire pour les catégories M17, M20, Senior, Vétérans.

Armes : Lame 0 en M7 et M9, Lame 2 en M11 et M13, Lame 5 à partir de la catégorie M15.

Animation M17 au fleuret sec.

Epée :

Lame 2 et poignée droite en M11 et M13, Lame 5 à partir de la catégorie M15.

Sécurité

Seuls les tireurs, arbitres, Maîtres d'Armes et organisateurs munis d'un badge/brassard auront le droit de circuler sur les différents plateaux.

Arbitrage

Les arbitres en formation départementale Fleuret devront impérativement être présents.
Les arbitres en formation Épée qui souhaitent officier doivent obligatoirement s'inscrire à l'adresse atd@escrime-cde92.fr.

Pour les compétitions, 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, et 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés (toutes catégories confondues).

Les arbitres diplômés souhaitant arbitrer doivent s'inscrire via l'extranet FFE.

Si le nombre d'arbitres est insuffisant, certaines catégories seront susceptibles de se dérouler en auto-arbitrage.

Récompenses

Un sac de bienvenue sera remis à chaque participant lors de l'engagement.

Les 8 premiers tireurs seront récompensés par des coupes ou des médailles.

Pour les catégories dont le nombre de participants est inférieur ou égal à 16 tireurs, seuls les 4 premiers seront récompensés.

M7 : tous récompensés.

M9 : les 8 premiers seront récompensés, et les suivants recevront une médaille de participation.

M9- M11 Fleuret et M11 Épée : les 2 premiers recevront un masque quel que soit l'effectif.

Les 1^{ers} des autres catégories recevront, en fonction de l'effectif, une lame ou une arme montée.

Les autres seront récompensés par du matériel d'escrime en fonction des participants dans la catégorie.

Les 1^{ers} de chaque catégorie recevront en plus un T-shirt « champion des Hauts-de-Seine ».

Les récompenses seront données lors des podiums uniquement aux tireurs présents.

Un trophée récompensera le **meilleur arbitre en formation départementale** à l'Épée et au Fleuret.

Un trophée récompensera le **meilleur club à l'Épée et le meilleur club au Fleuret**.

Le « **trophée des féminines** » récompensera le club ayant engagé, par arme, le plus de féminines.

Tous les trophées seront remis sur place.

Challenge féminin

Un challenge féminin sera organisé, avec établissement d'un classement club par arme, tenant compte de toutes les participantes, rapporté au nombre total de licenciées dans le club.

Ce classement donnera lieu à une dotation en bustiers qui sera remise à l'AG du 26 septembre.

Formule

Il est interdit de tirer dans plusieurs catégories de la même arme.

Un tour de poule de 4, 5, 6, 7 tireurs selon le nombre de tireurs (sans élimination), suivi d'un TED.

La constitution des poules se fait en fonction du classement départemental pour les M9 et M11 Fleuret et du classement de CID pour les autres catégories (avec décalage par club).

Si l'effectif ne permet pas de faire une compétition par catégorie, le directeur technique pourra regrouper des catégories.

CATEGORIE	POULE	TED
M9	3 touches 2 min	6 touches 2 x 2 min (1 min de pause)
M11	4 touches 2 min	8 touches 2 X 2 min (1 min de pause)
M13	4 touches 3 min	8 touches 2 x 3 min (1 min de pause)
M15	5 touches 3 min	10 touches 2 x 3 min (1 min de pause)
M17 / M20 / SENIOR	5 touches 3 min	15 touches 3 x 3 min (1 min de pause)
VÉTÉRAN	5 touches 3 min	10 touches 2 x 3 min (1 min de pause)

Informations

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement de la compétition.

Un stand « escrime diffusion » sera présent sur place durant toute la durée de l'épreuve.

Un espace restauration, assuré par le club support, sera à votre disposition tout au long du week-end.

Buvette

COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

3 avenue Jean Monnet – 92130 Issy-les-Moulineaux

www.escrime-cde92.fr



CDE Escrime 92